

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 12 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le douze avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatre avril 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme Brigitte OEHLER, M. Michel AUGER, M. René HERBEZ, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, Mme Joëlle DUPUY, Mme Martine GARNIER, M. Damien PARENT, Mme Pierrette FRANÇOIS, M. Jamel LAHSSINI, M. Mathias TROGRIC, M. Christophe RODRIGUES, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT, M. Alain FABRE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. Xavier HAQUIN	(pouvoir à M. Hugues PORTELLI)
Mme Catherine KLEIN-SOUCAL	(pouvoir à Mme Florence MARY)
M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE	
Mme Ariane BELARD	(Arrivée à 21h)
Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET	(pouvoir à M. Youcef KHINACHE)
M. Serge CAYLA	(pouvoir à M. Lionel GEORGIN)
M. Youssouf MOHAMED	(pouvoir à M. Jamel LAHSSINI)
Mme Suzanne HEDUIN	(pouvoir à M. Joël NACCACHE)
Mme Rose GOMMERY	(pouvoir à M. Benoît BLANCHARD)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé Secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013**Résultat du vote** Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2013****Résultat du vote** Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

*Arrivée de Mme Ariane BELARD à 21h***III - AFFAIRES GENERALES****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - APPROUVE le projet de protocole transactionnel rétrocédant la parcelle AN 393p d'une surface de 11 185 m² à la copropriété des Glatignies et de m'autoriser à le signer ;
 - DESAFFECTE et DECLASSE la parcelle AN 393p ;
 - DECIDE de céder à l'euro symbolique ladite parcelle à la copropriété des Glatignies et de m'autoriser à signer tous les documents afférents à la présente cession.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)**Votants : 34 Pour : 28**

- 2) - APPROUVE le projet de construction d'un parking public au lieu et place de l'actuel city-stade Renoir ;
 - ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise du terrain (partie de la parcelle AR n°78 appartenant à OSICA) servant d'assiette au futur Parking Renoir ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente acquisition ;
 - SOLLICITE d'OSICA la possibilité de commencer les travaux avant signature de l'acte d'acquisition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes relative à la fourniture de consommables et de petits équipements informatiques ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et les autres communes membres ;
 - DESIGNER les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commandes :
- Membre titulaire : Monsieur Xavier HAQUIN (28 voix)
 - Membre suppléant : Monsieur Lionel GEORGIN (28 voix)

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 28 Bulletins blancs : 6

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes relative à la fourniture de papier ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et les autres communes membres ;
 - DESIGNER les membres suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commandes :
- Membre titulaire : Monsieur Xavier HAQUIN (27 voix)
 - Membre suppléant : Monsieur Lionel GEORGIN (27 voix)

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 27 Bulletins blancs : 6
M. Jamel LAHSSINI (titulaire) : 1 voix
Mme Pierrette FRANCOIS (suppléant) : 1 voix

- 4) - ADOPTE le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui prévoit de titulariser sur 3 ans 17 agents de catégorie C, 4 de catégorie B et 3 de catégorie A ;

- AUTORISE Monsieur Le Maire à conventionner avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour l'organisation des sélections professionnelles des catégories A et B ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DECIDE de mettre en place, en 2013, l'entretien professionnel pour tous les agents de la collectivité titulaires et non titulaires et d'abandonner la notation.

L'entretien professionnel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct et portera principalement sur :

- Les résultats professionnels obtenus par rapport aux objectifs de l'année écoulée
- La fixation d'objectifs pour l'année à venir
- La manière de servir
- Les acquis de l'expérience professionnelle
- Le cas échéant, les capacités d'encadrement
- Les besoins de formation
- Les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière et de mobilité.

La valeur professionnelle sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Ces critères qui ont été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire porteront sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement.

L'entretien professionnel fera l'objet d'un compte-rendu, qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent.

Enfin les modalités d'organisation de l'entretien respecteront les dispositions fixées par le décret du 29 Juin 2010 (convocation, notification, recours...).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - APPROUVE la Charte des Jardins Partagés qui seront situés au cœur du quartier des Espérances-Arts à l'emplacement des parcelles AP n°205 et 206 du cadastre et ce, dans le cadre de l'action n° 7 de l'Agenda 21 d'Ermont « Favoriser les solidarités de voisinage et les liens interquartiers » ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - AUTORISE le Maire à signer, avec l'association Prévention Routière, la convention de partenariat pour l'animation d'actions de prévention organisées au théâtre Pierre Fresnay à l'occasion du forum santé du samedi 18 mai 2013 qui permet de sensibiliser les jeunes et leurs parents aux addictions et conduites à risques ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 700 euros pour aider l'association à lutter contre l'insécurité routière.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - AUTORISE le Maire à signer avec la commune de Plessis-Bouchard, la convention de mise à disposition de quatre vitabris de 3mx3m (bâches, lestes et notice de certification de non feu compris) à titre gratuit, pour la période du 15 au 21 mai 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - APPROUVE les termes du projet de convention relatif à la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ancien commissariat de Police et des anciens locaux du Trésor Public situés rue Saint-Flaive prolongée pour le tournage d'un film intitulée « Juliette » ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - APPROUVE la convention type relative à l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit pour le raccordement en fibre optique qui s'appliquera à l'ensemble des bâtiments communaux ;

- AUTORISE M. Le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - DECIDE de désigner Mme Khadija YAHYA avec 32 voix en tant que nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Ermont-Habitat.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 32 Bulletins blancs : 2**

- 12) - APPROUVE la mise à disposition d'un Technicien Principal de 2^{ème} classe non titulaire à mi-temps, qui sera chargé d'assurer les missions du secteur Voirie de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, la convention qui fixe notamment la durée, les modalités et les conditions de remboursement de cette mise à disposition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 13) - APPROUVE la mise à disposition d'agents des services techniques à hauteur de 100 heures par an pour assurer l'entretien des espaces verts du poste de police municipale (situé rue de la réunion à Ermont) et du commissariat de police (rue Jean Richepin) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt la convention qui fixe notamment la durée, les modalités et les conditions de remboursement de cette mise à disposition.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 14) - AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Président de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt un avenant à la convention de mise à disposition d'un éducateur spécialisé pendant 3 ans afin d'en fixer les conditions de remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 15) - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la démolition des vestiaires des clubs de football et de base-ball au sein du complexe sportif Gaston Rebuffat sis allée Jean de Florette et de signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 16) - APPROUVE l'Avant Projet Définitif (APD) relatif à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'une salle de classe et de locaux mutualisés au sein du groupe scolaire Louis Pasteur (Marché N°2011-10-DAG-MOP) ;
- APPROUVE le montant des marchés des travaux s'élevant à 3 118 000 €HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de permis de construire et de le déposer aux autorités compétentes.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28**

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

- 1) - DECIDE la mise en place d'une aide financière intitulée Pass'sport, destinée à réduire le coût pour les familles de l'inscription à un club sportif pour les enfants ermontois de 6 à 17 ans révolus, dont les ressources des parents se situent de la tranche 1 à la tranche 5 du quotient familial ;
- DECIDE que ce dispositif Pass'Sport est limité à un seul club sportif par enfant ;

- DECIDE que cette aide financière sera directement versée aux parents ou tuteurs légaux qui auront justifié du paiement et du montant de l'inscription dans un club sportif de la commune d'ERMONT sous réserve de la présentation des pièces administratives permettant le calcul du quotient familial ;
- FIXE le montant de l'aide selon le tableau suivant :

Tranches du Quotient Familial	Aide graduée en pourcentage de la cotisation club
T1	50%
T2	45%
T3	40%
T4	30%
T5	20%

- FIXE le montant minimum de cette aide financière à la somme de 20 €;
- FIXE le montant maximum de cette aide à la somme de 80 €;
- FIXE le montant minimal de la cotisation prise en compte à la somme de 50 €;
- FIXE à une aide le nombre maximum par enfant pour une inscription auprès d'un club ermontois effectuée avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours ;
- AUTORISE le paiement de l'aide directement aux représentants légaux concernés selon un état transmis par la Direction Jeunesse et Sports à la Direction des Affaires Financières.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse :

- 2) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune et le lycée Ferdinand Buisson d'Ermont pour l'accueil du public lors des actions de prévention de santé organisées par la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer une convention et les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE le Maire à signer, avec l'Association Sports et Loisirs Educatifs, la convention de prestation pour l'hébergement, les activités et les transports d'un groupe de 34 personnes (30 mineurs et 4 encadrants) dans le cadre de la mise en place d'un séjour du lundi 15 au vendredi 20 juillet 2013 dans le Chalet « l'Etoile du matin » à la Chapelle d'Abondance (Haute Savoie) ;
- APPROUVE l'adhésion à l'Association Sports et Loisirs Educatifs pour la somme de 75 euros ;
 - APPROUVE le règlement d'une somme de 10 370 euros à verser en plusieurs fois selon les termes de la convention ;
 - APPROUVE le versement d'une caution de 1 500 euros.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - APPROUVE le nouveau règlement intérieur pour l'élection du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DECIDE de l'adhésion aux organismes suivants pour l'exercice 2013 :

Organismes	Cotisations à régler en 2013
Rempart 1 rue de Guillemites – 75004 PARIS	360 €
Association Renaissance du Château de Portes 3 rue de la Mairie – 30530 Portes	18 €

- AUTORISE le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2013, à la nature 6281- Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents d'adhésion afférents ;

- AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite et régler le montant du séjour – chantier avec REMPART dont le siège social est situé 1 rue Guillemites 75004 PARIS, soit 1 035 € d'arrhes à verser dès la signature du contrat et 2 415 € pour un total de 3 450 € (Trois mille quatre cent cinquante euros) ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce chantier.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - APPROUVE les grandes orientations de préparation de la saison 2013-2014 :
- Offre de spectacles professionnels pour tous les âges, représentant une diversité de genre, sans exclusive (théâtre de répertoire, humour, textes contemporains, répertoire jeune public, musique de répertoire, jazz, musique actuelle ...). Programmation d'une saison de cinéma et d'une saison de conférences hebdomadaires.
 - Priorité aux partenariats locaux (Centres socioculturels, Conservatoire, Centres de loisirs...), départementaux (FTVO, JAFO, Festival 1eres Rencontres, Ecran V-O...) et nationaux appuyés sur des réseaux professionnels (Chañon manquant, RIDA Jeune Public, le TARMAC- la Scène Internationale francophone...).
 - Mise en place de résidences de création et d'actions culturelles autour des spectacles.
- AUTORISE le Maire à valider par décision le détail des spectacles inscrits dans la saison ainsi définie, préparée par les professionnels du Pôle Culturel, dans le respect des limites fixées par le budget municipal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2013/2014.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE l'adhésion à l'association CINEMASCOP de la commune d'Ermont pour l'année 2013 ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association CINEMASCOP pour la coopération des cinémas indépendants.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - FIXE les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2013/2014 comme suit :
- Le format du programme est de 21 cm x 15 cm.
 - 1 page : **1 500 € HT**
 - ½ page (en largeur ou en hauteur) : **790 € HT**
 - ¼ de page : **410 € HT**
 - Bannières (10 cm x 3 cm) : **205 € HT**
- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - APPROUVE le contenu du projet de convention du Forum des écoles de musique de la Vallée de Montmorency 2013 proposé par le Conseil Général du Val d'Oise ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Petite Enfance :

- 1) - APPROUVE le bilan d'activités 2010/2012 du Relais Assistantes Maternelles ;
 - SOLLICITE le renouvellement du projet auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les années 2013/2015.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation « Indemnité de garde en crèche » qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette indemnité - prestation du FASS de la SNCF ;
 - AUTORISE le Maire à la signer avec la SNCF.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle de réunion située à la Maison des Associations pour permettre l'organisation de formations obligatoires destinées aux assistantes maternelles (durée : à partir de septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014) en faveur du service PMI du Conseil Général du Val d'Oise ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Action Educative :

- 4) - APPROUVE les modifications apportées à la sectorisation scolaire qui tiennent compte de :
 • l'inscription des frères et sœurs sur un même groupe scolaire afin de préserver les fratries,
 • la proximité de l'école et du domicile,
 • des effectifs par classe afin d'éviter toute surcharge qui nuirait à la qualité de l'enseignement.
 - DONNE DELEGATION au Maire dans le cadre des dérogations exceptionnelles.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 34 Pour : 28

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - DECIDE d'approuver le projet et le plan de financement des travaux d'aménagement de la Pergola des Chênes et des Espérances ;
 - AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain, une subvention d'investissement d'un montant de 99 506,82 euros soit 80% du coût total HT de ces travaux d'aménagements ;
 - AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une autorisation de démarrage anticipé de travaux ;
 - AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - AUTORISE l'organisation d'un loto le samedi 19 octobre 2013 à la Pergola par le Conseil de Quartier « Espérances-Arts » avec distribution de divers lots aux gagnants (pour une valeur totale de 1 500 €) ainsi que des lots reçus des différents sponsors sollicités au préalable ;
 - VALIDE le règlement de cette soirée loto.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE l'organisation d'une sortie familiale au Parc Saint-Paul le dimanche 30 Juin 2013 par le conseil de quartier « Espérances/Arts » ;
 - FIXE le montant des entrées au Parc Saint-Paul comme suit :
 • 5 € par enfant jusqu'à 12 ans,
 • 9 € par personne à partir de 13 ans.
 - DIT que le nombre de places est limité :

- à cinq personnes maximum pour les habitants du quartier des Espérances-Arts ;
 - et à deux personnes maximum pour les membres du Conseil de Quartier Espérances-Arts,
- DIT que toute annulation ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - APPROUVE le rapport dressé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées lors de sa séance du 4 février 2013 et annexé à la présente délibération ;
- ACCEPTE le montant définitif 2012 de l'attribution de compensation à verser à la commune d'Ermont, soit 1 510 348 €;
- ACCEPTE le montant prévisionnel 2013 de l'attribution de compensation à verser à la commune d'Ermont, soit 1 529 417 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - ARRETE le produit total des contributions directes pour l'année 2013 à 13 046 565 €;
- DECIDE de retenir les taux d'imposition portés au cadre II-3 de l'état fiscal n° 1259 COM (1) portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, soit par taxe :
- Taxe d'habitation : 14,42 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,04 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %
- DIT que le produit fiscal pour l'année 2013, inscrit à la nature 73111 – Taxes foncières et d'habitation du budget primitif, sera ajusté dans le corps de la décision modificative n° 1 du budget principal, laquelle interviendra lors d'un prochain Conseil municipal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - DECIDE l'octroi de subventions aux associations, aux établissements publics locaux et aux organismes divers pour l'année 2013 et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 31 Pour : 31
Ne prennent pas part au vote : 3

- 4) - DECIDE d'attribuer aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :
- Ecole élémentaire A. Daudet : 800,00 euros
 - Ecole maternelle A. Daudet : 431,18 euros

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - DECIDE de l'adhésion aux organismes suivants :

Organismes	Montant de l'adhésion 2013
Association Nationale des Elus chargés des Sports (ANDES) 6, boulevard Miredames - 81100 Castres	430 €
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) 10-14 rue Tolain – 75020 Paris	1 317,29 €
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) 6, rue Francis Garnier - 42000 Saint-Étienne	511 €

- AUTORISE le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2013 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - APPROUVE les termes de l'avenant de renouvellement à la convention avec le Préfet pour le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour faire face aux frais de fonctionnement ;
 - AUTORISE le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - APPROUVE le projet de programme de plantations d'arbres 2013/2014, dont le coût subventionnable est estimé à 14 662,96 €TTC (soit 12 260,00 €H.T.) ;
 - AUTORISE le Maire à :
 ♦ Solliciter une subvention au taux optimum auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France ;
 ♦ Signer avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France la convention d'aide financière afférente à l'attribution d'une subvention ;
 ♦ Demander l'autorisation de pouvoir débiter les travaux avant le versement de ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Motion relative à la demande de restriction réduisant le nombre de vols de nuit à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle

Le CONSEIL MUNICIPAL

- SOUTIENT la demande des associations de riverains et des élus locaux de mettre en place une restriction réduisant le nombre de vols de nuit à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Le plafond, étendu sur une durée de 7 ou 8 heures, correspondrait au niveau moyen des principaux aéroports européens concurrents. Concrètement, cela correspondrait à une division par deux du nombre de vols de nuit, sans pour autant entamer la compétitivité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, donc les capacités nocturnes seront simplement ramenées au niveau de ses concurrents ;
 - REJOINT également la proposition de lancement d'une étude approfondie et indépendante sur les externalités négatives du trafic aérien concernant notamment : la pollution atmosphérique, le bruit -particulièrement la nuit- et la décote des biens immobiliers. Les conclusions de cette étude nous éclaireront sur les prochaines mesures à mettre en œuvre pour préserver le cadre de vie des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h48.

Pour extrait conforme,



Le Maire

AFFICHE le 19 AVRIL 2013